

La question de l'emploi est tendue aux finances publiques

L'intersyndicale CGT/Solidaires/FO des finances publiques a organisé une action, hier, pour dénoncer les suppressions d'emplois et des postes non-pourvus.

Devant l'entrée du centre des finances publiques, ce lundi 24 janvier, il y a un empilement de 22 chaises symbolisant les 22 postes non pourvus de l'administration dans le département. L'intersyndicale CGT/Solidaires/FO organise cette action alors que devait se tenir le comité technique local emplois, convoqué pour la deuxième fois. « Nous n'y assistons pas car pour nous ce comité technique local emplois, c'est plutôt un CTL suppressions d'emplois. Depuis 2009, on a perdu en France, 2053 emplois, dont 120 dans les Hautes-Pyrénées. Nous sommes actuellement 278. À ces suppressions s'ajoutent des postes budgétés mais non attribués, soit - 22 postes pour cette année », déplore Pascale Senmartin, de Solidaires. Et d'ajouter : « Pour pallier ces vacances, les finances publiques font appel à des contractuels qui n'ont pas les mêmes droits et devoirs que nous ».

Les conséquences, « ce sont des conditions de travail et d'accueil des usagers dégradées. On ne les reçoit plus désormais que quatre matinées par semaine. Le reste du temps, ils doivent se débrouiller sur internet », souligne Pascale Senmartin. « Les rendez-vous, chez nous, se prennent par internet. Si vous n'avez pas internet, vous êtes exclus deux fois », abonde Olivier Drucros, de la CGT. Les syndicats souhaitent la fin des suppressions de postes et l'attribution des postes vacants.

Création de huit postes

« La situation à la direction générale des finances publiques, se traduit, c'est vrai, chaque année, par une baisse des emplois », reconnaît Jean-René Nolf, directeur départemental des finances publiques. « Mais, cette année, la direction départementale enregist-



Les représentants des organisations syndicales encadrent les 22 chaises symbolisant les 22 postes non pourvus dans les Hautes-Pyrénées. / DDM Thierry Jouve.

tre un solde positif. Au CTL de ce lundi, j'avais l'intention de proposer la création de huit emplois supplémentaires pour ouvrir un nouveau service : le service d'appui à la publicité foncière ». S'agissant des 22 postes vacants, Jean-René Nolf explique en substance que les mouvements de mutation prennent effet au 1^{er} septembre. Et qu'entre deux mouvements, il y a des départs qui ne peuvent être remplacés qu'à l'échéance du mouvement de mutation. Il ajoute que « le chiffre de 22 postes vacants est très exagéré par rapport à la réalité. Il tient compte, à la fois du temps partiel et des emplois que l'on crée. Ces derniers ne sont pas pourvus car ils sont créés ce jour. En réalité, nous avons moins

d'une dizaine d'emplois vacants dont la plupart seront pourvus au 1^{er} mai car on accueillera à cette date l'arrivée d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires... Concernant les contractuels, on a trois agents recrutés via le site place de l'emploi public. Ces postes sont occupés par des contractuels parce que l'on ne trouve pas à les pourvoir par la voie normale du mouvement de mutation car personne ne les demande et parce qu'ils requièrent une spécificité que nous n'avons pas dans nos effectifs ».

Thierry Jouve